

ZOOM 2

SUR LES ELECTIONS '79

Pensez-y en votant!

Le 30 mars dernier, dans un manifeste électoral rendu public devant la presse nationale, les francophones hors Québec, par le biais de leurs associations provinciales et de la F.F.H.Q., s'engageaient à être présents en tout temps et partout au cours de la campagne électorale fédérale dans le but de:

a) obliger l'engagement des politiciens à l'égard de leurs aspirations en ce qui a trait au développement des communautés francophones hors Québec;

b) populariser les propositions constitutionnelles du comité politique de la F.F.H.Q., afin que tous les francophones hors Québec puissent pousser les candidats aux élections fédérales à se prononcer sur ces propositions;

c) influencer plus particulièrement les candidats des 23 circonscriptions où les francophones hors Québec constituent plus de 13% de la population;

d) assurer l'intégrité de notre message partout au pays y inclus au Québec où les mensonges des politiciens fédéraux, à notre égard, sont les plus virulents et pernicieux.

Dans Zoom I, journal diffusé à plus de 150,000 exemplaires à travers tous les journaux francophones hors Québec, la F.F.H.Q. et les associations-membres dévoilaient leur stratégie électorale dont l'élément principal était sans aucun doute un questionnaire expédié à 661 candidats, les enjoignant de prendre position sur la façon dont ils entrevoient l'avenir des francophones au sein du Canada. Ce questionnaire s'avérait un outil précieux pour les électeurs désireux de faire préciser les positions des candidats dans leurs circonscriptions respectives.

De plus, le 5 avril dernier, la F.F.H.Q. faisait parvenir aux quatre chefs des partis une lettre les sommant de rendre publiques leurs positions en

ce qui a trait à la politique qu'ils entendent s'engager à promouvoir envers la collectivité francophone hors Québec, ainsi que ce qu'ils entendent faire pour freiner l'assimilation des francophones et promouvoir concrètement l'épanouissement des communautés. Nous reproduisons les réponses des chefs en page 4 de cette édition.

Même si le questionnaire a suscité un vif intérêt de la part de la presse et de plusieurs hommes politiques, peu des 661 candidats ont eu le courage d'y répondre.

En effet, des quelque 70 candidats qui ont réagi au questionnaire, et ce en date du 24 avril (bien que les candidats devaient répondre avant le 18 avril), seulement 48 ont répondu au questionnaire comme tel, dont 14 en provenance des 23 circonscriptions où les francophones constituent 15% ou plus de la population. Les autres candidats qui nous ont fait

connaître leurs réactions ont ou bien refusé de répondre au questionnaire tel qu'il a été conçu et ont préféré nous faire connaître leur position de façon plus générale, ou ont affirmé s'en tenir à la ligne de leur parti. Vous trouverez l'analyse des réponses en page 2 et 3.

Devant ce faible taux de réponses de 7,3%, doit-on conclure à une indifférence générale face à la cause des francophones hors Québec, à une stratégie concertée de nous ignorer, ou à un résultat normal dans ce genre d'intervention? Ou encore, le faible taux de réponses serait-il une indication que les francophones hors Québec ont posé des questions tellement fondamentales au sujet de l'avenir du pays que peu de candidats ont été assez courageux pour prendre position?

Réunis lors d'une rencontre nationale à Ottawa, les 21 et 22 avril derniers, une centaine

de délégués des francophones de toutes les régions du pays en sont venus à la conclusion que le faible taux de répondants reflétait une indifférence de la part de la majorité de ceux qui recherchent actuellement le pouvoir, confirmant ainsi une fois de plus l'absence de représentativité politique pour les francophones hors Québec dans le cadre du système politique actuel.

Refusant violemment de se voir condamnés à la seule survivance folklorique que leur promet un statu quo érigé sur des décennies de mensonges, de trahisons et d'injustices, les francophones hors Québec ont alors décidé de réclamer encore plus vigoureusement l'essentiel, soit un pays, en intensifiant leur action politique au cours de la deuxième moitié de la

campagne électorale.

C'est pourquoi, dès le 30 avril, la F.F.H.Q. entreprenait une tournée des principales circonscriptions où se retrouvent les francophones pour y livrer elle-même le message de "Pour ne plus être... sans pays".

Dans le vide plat de la campagne électorale, cette caravane à haute visibilité circule donc dans la plupart des provinces, y compris le Québec, et y assure l'intégrité de son message en ramenant la campagne électorale aux débats fondamentaux. Au cours de ces débats, les francophones hors Québec entendent ne reculer devant rien pour s'assurer que toutes les propositions constitutionnelles reconnaissent le principe inaliénable des deux peuples fondateurs et que cette reconnaissance soit concrétisée par la création d'institutions politiques fédérales qui leur garantissent une juste représentativité.

• Dans les circonscriptions

Analyse comparative des réponses

Nous avons prêté une attention toute particulière aux candidats dans les 23 circonscriptions où les francophones constituent au moins 15% de la population. Dans ces 23 comtés, les candidats ont reçu une lettre de rappel les incitant à répondre au questionnaire. Cette lettre a été suivie d'un appel téléphonique à tous les candidats ou à des membres de leur organisation. En plus de ces pressions exercées par la F.F.H.Q., plusieurs candidats ont également été priés de prendre position par des interventions provenant des associations provinciales francophones. Mentionnons que certains candidats ont été mis en nomination trop tard pour que nous leur fassions parvenir notre questionnaire. Par conséquent, leurs noms n'apparaissent pas sur nos listes.

Tel que nous l'avons précisé dans l'introduction du questionnaire et dans la lettre de rappel, nous avons donc qualifié d'"indifférents" les candidats qui n'ont pas répondu au questionnaire ou qui ne nous ont pas fait connaître leur position face à nos aspirations.

Enfin, nous avons tenté dans ce texte de relever les positions des candidats face aux aspirations des francophones hors Québec et nous espérons que ces commentaires sauront vous aider à choisir le meilleur candidat pour veiller à vos intérêts.

EGMONT, (I.-P.-E.)
Bill Reese (Lib.)

Affirme ne pas avoir reçu le questionnaire.
David MacDonald (PC)

Ne reconnaît pas le principe des deux peuples fondateurs et ne leur reconnaît donc pas le droit à une représentation

politique paritaire. Il reconnaît la F.F.H.Q. comme un interlocuteur valable, mais parmi tant d'autres.

GLOUCESTER, (N.-B.)
Gastien Godin (PC)

A répondu favorablement à toutes les questions. Il reconnaît la F.F.H.Q. comme un interlocuteur valable, mais parmi tant d'autres.

KEVIN O'CONNELL (NPD)

A répondu favorablement à toutes les questions. Il reconnaît la F.F.H.Q. comme un porte-parole officiel des francophones hors Québec. Il reconnaît le droit aux francophones de contrôler leur système d'éducation.
Herb Breau (Lib.)

Indifférent.

MONCTON, (N.-B.)
Gary MacAuley (Lib.)

Indifférent.

WESTMORLAND-KENT, (N.-B.)
Roméo Leblanc (Lib.)

Indifférent.
MADAWASKA-VICTORIA, (N.-B.)

Eymard Corbin (Lib.)

Indifférent.
Roger Guimond (PC)

Indifférent.

NORTHUMBERLAND-MIRAMICHI, (N.-B.)

Maurice Dionne (Lib.)

Indifférent.

RESTIGOUCHE

Maurice Harquail (Lib.)

Il a répondu par une lettre dans laquelle il affirme appuyer la position de son chef en ce qui a trait à enchâsser, dans la constitution, les droits linguistiques des minorités de langue officielle.

ALGOMA, (ONT.)

Maurice Foster (Lib.)

Il rappelle qu'il appuie la loi sur les langues officielles et qu'il est d'accord à inclure une charte des droits linguistiques dans la nouvelle constitution.

Fred Sagel (PC)

Indifférent.
Jim Dinner (NPD)

Indifférent.

COCHRANE, (Ont.)
Keith Penner (Lib.)

Indifférent.

CAROLE KOSOWAN (PC)

A répondu "oui" à plusieurs de nos questions, mais n'est pas d'accord à ce que les francophones contrôlent leur propre système d'éducation et ne croit pas à la nécessité d'une politique globale de développement des communautés françaises.

ROBERT FORTIN (NPD)

Il est d'accord à ce que la nouvelle constitution inclut une charte des droits linguistiques. Toutefois, il ne se prononce pas sur la question du contrôle du système d'éducation et à la question 8 portant sur le pouvoir d'initiative des collectivités de langue officielle.

GLENGARRY-PRESOTT-RUSSELL, (Ont.)

PAUL DE BROECK (NPD)

Il est favorable à toutes les questions et s'engage à défendre les intérêts des francophones agressivement et le plus rapidement possible afin que ceux-ci ne se voient pas obligés de prendre leurs valises.

DENIS ETHIER (Lib.)

Son secrétaire nous a déclaré par téléphone qu'il doutait que M. Ethier ait le temps nécessaire pour répondre à notre questionnaire.

GORDON JOHNSON (PC)

Au cours d'une conversation téléphonique, il s'est dit sensible à la cause des francophones, mais il nous a avisés qu'il ne répondrait pas au questionnaire à cause de sa complexité et du manque de temps.

(suite page 3)

QUESTIONS ■ REpondants dans les 23 circonscriptions

TABLEAU DES REPONSES

Ce tableau présente les réponses que nous avons reçues des candidats dans les 23 circonscriptions où les francophones constituent au moins 15% de la population. Certains répondants se sont abstenus de répondre à certaines questions les jugeant ambiguës ou impossibles à répondre catégoriquement par un "oui" ou un "non". D'autres ont répondu "oui" ou "non", mais ont bifé certains mots dans les questions, changeant ainsi le sens original de la question. Nous avons donc catégorisé ces réponses comme étant "ambiguës". Par contre, dans d'autres cas, nous avons dû modifier la réponse puisque les changements apportés à la question et la réponse elle-même se contredisaient ou encore les modifications impliquaient une toute autre réponse que celle donnée par le répondant. Certains candidats ont préféré nous faire part de leur position au moyen d'une lettre plutôt que de répondre au questionnaire. Leurs commentaires sont présentés ailleurs dans le journal.

CANDIDATS	1 Qu'il est essentiel et urgent que la politique du bilinguisme institutionnel du gouvernement fédéral soit remaniée de façon à ce que soit promue une politique globale de développement des communautés francophones.	2 Que, puisqu'elle doit servir à contrebalancer les forces assimilatrices, cette politique globale de développement doit engager non seulement le gouvernement fédéral, mais aussi, les gouvernements provinciaux.	3 Qu'il est essentiel que les francophones vivant à l'extérieur du Québec soient impliqués à part entière, par le biais de la FFHQ, dans la définition de cette politique globale et dans sa mise en oeuvre.	5 Que le principe inaliénable des deux peuples fondateurs soit fondamental à la nouvelle constitution canadienne.	6 Que les deux peuples fondateurs soient assurés d'une représentation politique paritaire au moyen d'institutions fédérales dotées de pouvoirs qui garantissent les intérêts des deux peuples.	7 Que les quatre grandes régions du Canada soient assurées d'une représentation proportionnelle au moyen d'institutions fédérales dotées de pouvoirs qui garantiront leurs intérêts politiques et économiques.	8 Que, pour favoriser le développement des collectivités francophones, la nouvelle constitution canadienne inclue une charte des droits fondamentaux qui, au moyen de droits collectifs audacieux, reconnaîtra aux collectivités francophones un pouvoir d'initiative leur permettant de contrôler leurs propres institutions et services, si elles ont la capacité et le désir de le faire.	9 Que la nouvelle constitution canadienne inclue une charte des droits linguistiques qui, en garantissant des droits individuels et collectifs, permettra aux francophones hors Québec un accès adéquat et réaliste à une éducation et à des services dans leur langue.	10 Que les francophones hors Québec puissent contrôler leur propre système d'éducation.	11 Qu'une institution fédérale, telle la Commission culturelle bi-nationale proposée par le comité politique de la FFHQ, soit dotée des pouvoirs d'un tribunal de dernière instance pour assurer l'application rigoureuse de la charte des droits fondamentaux et de la charte des droits linguistiques.	12 Qu'il est impératif qu'une conférence fédérale-provinciale soit convoquée sans délai pour établir et délimiter les responsabilités des deux paliers gouvernementaux en ce qui a trait à l'implantation des recommandations contenues dans <i>Pour ne plus être...</i> sans pays.	13 Étant donné que les francophones vivant à l'extérieur du Québec se sont donné un porte-parole officiel pour défendre leurs intérêts - la Fédération des francophones hors Québec -, dites si vous reconnaissez que la FFHQ est un interlocuteur valable des francophones hors Québec et qu'à ce titre, elle doit être impliquée à part entière dans toute décision gouvernementale affectant directement les francophones hors Québec sur le plan national.	14 Vous engagez-vous à entreprendre des démarches au sein de votre parti, qu'il soit au pouvoir ou à l'opposition, pour que les aspirations des francophones hors Québec, qui se cherchent un pays, soient intégrées concrètement au programme du parti?
David MacDonald (Egmont, PC)	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Gastien Godin (Gloucester, PC)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Kevin O'Connell (Gloucester, NPD)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Carole Kosowan (Cochrane, PC)	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	OUI	OUI
Robert Fortin (Cochrane, NPD)	OUI	OUI	OUI	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	NON	NON	OUI	OUI
Paul de Broeck (Glengarry-Préscott-Russell, NPD)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Jean Pigott (Ottawa-Carleton, PC)	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	NON	OUI	OUI	OUI
Jill Vickers (Ottawa-Carleton, NPD)	OUI	OUI	OUI	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	OUI	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	NON	OUI	OUI
Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier, Lib.)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Brian Peters (Stormont-Dundas, NPD)	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	OUI	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE
Robert Bockstael (St-Boniface, Lib.)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	OUI	OUI
Grant Wichenko (St-Boniface, NPD)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Bill Kelly (Cap Breton-Highlands-Canso, PC)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI
Dennis Welin (Timmins-Chapleau, NPD)	OUI	OUI	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	NON	OUI	OUI
John Smart (Ottawa-Centre, NPD)	OUI	OUI	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	OUI	SANS REPONSE OU REP. AMBIGUE	NON	OUI	OUI

Autres réponses intéressantes

En plus des candidats dans les 23 circonscriptions où les francophones constituent au moins 15% de la population, nous désirons souligner les réponses ou commentaires que nous avons reçus de certains candidats qui retiennent notre attention dans d'autres circonscriptions.

IONA CAMPAGNOLO (Lib.):

Elle se dit sensible à nos préoccupations et pas indifférente, mais elle n'a pas le temps de répondre au questionnaire.

WARREN ALLMAND (Lib.):

Son adjoint a accusé réception du questionnaire mais nous n'avons pas reçu de réponse.

SERGE JOYAL (Lib.):

Il appuie les principes fondamentaux élaborés dans le questionnaire mais il ne s'est pas prononcé sur la question portant sur la représentation proportionnelle des quatre régions du Canada et la nécessité de convoquer une conférence fédérale-provinciale. Il reconnaît la F.F.H.Q. comme interlocuteur valable des francophones hors Québec. De plus, selon lui, l'absence d'une politique démographique ne permet

pas d'assurer un équilibre des deux majorités au Canada.

LOUIS DUCLOS (Lib.):

Il reconnaît le principe des deux peuples fondateurs mais ne s'est pas prononcé sur la question de la représentation politique paritaire et la représentation proportionnelle des quatre régions du pays ni sur la validité de la F.F.H.Q. en tant qu'interlocuteur des francophones hors Québec. Cependant, il n'est pas d'accord que les collectivités francophones détiennent un pouvoir d'initiative et ne reconnaît pas le besoin de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour discuter de "Pour ne plus être sans pays". Quant à l'éducation, il affirme que les francophones hors Québec devraient avoir droit à un statut similaire à celui des anglophones au Québec.

STEVEN LANGDON (N.P.D.):

Il reconnaît le multiculturalisme du Canada comme dans le rapport Pépin-Roberts. Il reconnaît que les droits linguistiques doivent être enchâssés dans la Constitution tout comme les provinces devraient en-

châsser les droits qui sont de leur juridiction dans leur constitution.

Il reconnaît que la FFHQ est le porte-parole officiel des francophones hors Québec et que les francophones hors Québec doivent être impliqués dans la définition de la politique globale de "Pour ne plus être... sans pays" et dans sa mise en oeuvre.

Nous attendions également avec anticipation les réponses de Marc Lalonde, John Roberts, David Crombie, Flora MacDonald et Lorne Nystrome, mais en vain.

Ceux qui ont osé

Voici la liste de tous les candidats du pays qui ont répondu à notre questionnaire, ce en date du 24 avril: Maxime Jones (NPD), Eva L. Côté (L), Serge Joyal (L), Jim Peterson (L), Frank Pelkai (L), Grant Wichenko (NPD), John Smart (NPD), Dennis Welin (NPD), Paul de Broeck (NPD), Carole Kosowan (PC), Ron Johnson (NPD), David MacDonald (PC), Ross Milne (L), Bill Kelly

(PC), Jean Lapierre (L), Ron B. Thomson (NPD), Jean Deschênes (PC), Lloyd MacKay (L), Gilles Caouette (CS), Robert Fortin (NPD), Jean-Robert Gauthier (L), Kevin O'Connell (NPD), Brian Peters (NPD), Dennis Moffat (L), Jean-Louis Béland (CS), Jean-Claude Bohrer (NPD), John O'Powell (NPD), Roger Rickwood (PD), S. Cameron (L), Roch Lasalle (PC), David Bradshaw

(L), Jacques Brunet (PC), Norman Flack (NPD), Louis Duclos (L), Jean Pigott (PC), Sam Brushett (L), Paul-André Busque (PC), Bernard J. Finestone (PC), Art Phillips (L), Jacques Trudeau (NPD), John Peters (NPD), Claude Gervais (PC), David Conklin (PC), Rosaire Gendron (L), Jill Vickers (NPD), Gastien Godin (PC), Robert Bockstael (L), Anita Pilon-Wilhelmson (L), Les Garrison (L).

Les causes historiques de notre réalité

En réponse à la question no (4) qui demandait aux candidats d'expliquer comment, pourquoi, jusqu'à ce jour, le gouvernement du Canada avait refusé d'accéder aux demandes légitimes des francophones hors Québec en n'établissant pas de politique de développement et en ne prévoyant aucun mécanisme formel de participation, voici un inventaire des éléments principaux soulevés par les

candidats dans leur questionnaire.

1. absence de politique démographique;
2. politique voulue d'assimilation;
3. le pays a toujours été dirigé par deux partis représentant l'élite "Canadian" qui n'avait aucun intérêt à protéger les droits des francophones;
4. une crainte d'un backlash de l'électorat anglophone et d'une confrontation avec les

5. les francophones sont trop peu nombreux et trop dispersés pour contrôler électoralement un nombre suffisant de comtés;
6. un manque d'initiative de la part des communautés francophones qui n'ont pas toujours eu une attitude suffisamment agressive dans leurs revendications; cela s'est trop longtemps traduit par un faible engagement politique;

7. absence de mécanismes de participation dans le passé;
8. les francophones sont des otages dans la lutte avec le Québec; les gouvernements ont été plus soucieux de satisfaire les Québécois que de considérer les francophones hors Québec dans l'établissement de politiques pour les francophones hors Québec;
9. un manque de sensibilisation des ministères.

ANALYSE...
suite de la page 1

OTTAWA-CARLETON, (Ont.)

Jean-Luc Pépin (Lib.)

Au cours d'une conversation téléphonique avec le président de l'association libérale de ce comté, ce dernier nous a déclaré que M. Pépin et les membres de son organisme avaient longuement réfléchi à la pertinence de répondre ou non à notre questionnaire. Nous n'avons reçu aucune réponse de M. Pépin.

Jean Pigott (PC)

Ne reconnaît pas le principe des deux peuples fondateurs et nie le droit à une représentation politique paritaire. Elle ne s'est pas prononcée sur la question concernant le pouvoir d'initiative des collectivités de langue officielle et sur le droit aux francophones de contrôler leur système d'éducation. Elle reconnaît cependant la F.F.H.Q. comme un interlocuteur valable.

Jill Vickers (NPD)

Elle reconnaît le principe des deux peuples fondateurs, Elle est d'accord à ce que les francophones puissent contrôler leur système d'éducation et elle est d'accord à ce que la constitution inclut une charte des droits fondamentaux reconnaissant

aux collectivités francophones un pouvoir d'initiative leur permettant de contrôler leurs propres institutions et services. Elle reconnaît également la F.F.H.Q. comme un interlocuteur valable.

OTTAWA-CENTRE, (Ont.)

John Evans (lib.)

Indifférent

Robert René de Cotret (PC)

Il nous affirme dans une lettre qu'il est en complet accord avec son chef M. Clark en ce qui a trait à une politique touchant les francophones hors Québec.

John Smart (NPD)

Il s'en tient principalement à la ligne du parti. Cependant, il reconnaît aux francophones hors Québec le droit de contrôler leur système scolaire. Il leur reconnaît aussi le droit au pouvoir d'initiative.

OTTAWA-VANIER, (Ont.)

Jean-Robert Gauthier (Lib.)

Tout en reconnaissant la difficulté d'implanter les propositions de la F.F.H.Q., il a répondu favorablement à toutes les questions sauf celle portant sur la reconnaissance de la F.F.H.Q. en tant que porte-parole valable. Il est prêt à consulter la F.F.H.Q. mais insiste sur le fait que c'est aux députés élus que revient la tâche de légiférer. Il propose en plus que la F.F.H.Q. se rap-

proche du pouvoir décisionnel et demande qu'un ministre soit chargé spécifiquement du dossier et de la liaison administrative et politique avec les francophones.

Maurice Royer (PC)

Indifférent.

Paul Michaud (NPD)

Indifférent.

STORMONT-DUNDAS, (Ont.)

Ed Lumley (Lib.)

Son secrétaire nous a avisés par téléphone que, par habitude, M. Lumley ne répond à aucun questionnaire.

Dick Aubry (PC)

Dans une lettre, il affirme ne pas pouvoir répondre adéquatement au questionnaire à l'intérieur des délais accordés à cause de la complexité du dossier.

Brian Peters (NPD)

Il reconnaît la F.F.H.Q. comme un interlocuteur valable et reconnaît le principe des deux peuples fondateurs. Il est d'accord avec le pouvoir d'initiative pour les collectivités francophones et reconnaît à ceux-ci le droit de contrôler leur système d'éducation. Il est aussi d'accord pour que la constitution inclut une charte des droits linguistiques.

SUDBURY, (Ont.)

James Jérôme (Lib.)

Il nous a avisés qu'il refusait de répondre à un questionnaire aussi

tranchant.

Peter Hope (PC)

Indifférent.

Mort Paterson (NPD)

Indifférent.

TIMISKAMING, (Ont.)

Pierre Bélanger (Lib.)

Il nous a avisés qu'il refusait de répondre au questionnaire tel qu'il était conçu.

Arnold Peters (NPD)

Il ne comprend pas comment un non-francophone peut émettre des opinions face à notre questionnaire sans être mal interprété. Selon lui, il est impossible de dire "oui" ou "non" à des questions fondamentales qui nécessitent des années de négociation. A son avis, il faut être séparatiste pour être d'accord avec "Pour ne plus être... sans pays".

Grant Sirola (PC)

Indifférent.

TIMMINS-CHAPLEAU, (Ont.)

Raymond Chénier (Lib.)

Indifférent.

Ernie White (PC)

Indifférent.

Dennis Welin (NPD)

Il s'en tient principalement à la ligne du parti. Cependant, il reconnaît aux francophones hors Québec le droit de contrôler leur système scolaire. Il leur reconnaît aussi le droit au pouvoir d'initiative.

NICKEL BELT, (Ont.)

Julie Erola (Lib.)

Indifférente.

Harwood Nesbitt (PC)

Affirme ne pas avoir reçu le questionnaire.

John Rodriguez (NPD)

Indifférent.

NIPISSING, (Ont.)

Jean-Jacques Blais (Lib.)

Il affirme qu'on connaît déjà son point de vue. Il refuse de répondre à des questions aussi catégoriques. Il accuse la F.F.H.Q. d'avoir refusé de participer à des mécanismes de consultation. Il affirme qu'en démocratie, c'est aux députés de défendre les intérêts des citoyens dans l'élaboration des politiques.

Marie Marchand (PC)

Ne reconnaît pas le principe des deux peuples fondateurs. Ne reconnaît pas la F.F.H.Q. comme interlocuteur valable et ne reconnaît pas le droit de représentation politique paritaire. Elle a répondu au questionnaire par une lettre exposant des points de vue plutôt ambigus.

PROVENCHER, (Man.)

Jake Epp (PC)

Nous avons reçu un accusé de réception, mais pas de réponse.

Howard Loewen (Lib.)

Indifférent.

Richard Greenaway (NPD)

Indifférent.

ST-BONIFACE, (Man.)

Bob Bockstael (Lib.)

Il a répondu favorablement à toutes les

questions sauf celle ayant trait aux droits des francophones de contrôler leur système d'éducation et la question portant sur la Commission culturelle binationale. Il s'engage à établir un réseau de communication continu avec le groupe francophone local.

John Harold Hare (PC)

Indifférent.

Grand Wichenko (NPD)

Il a répondu favorablement à toutes les questions. De plus, selon lui, la seule façon de combattre l'assimilation est d'assurer aux francophones, et aux anglophones, une économie forte et le droit de travailler dans leur langue.

CAP BRETON HIGHLANDS-CANSO, (N.-E.)

E. Kelly (PC)

Il est d'accord avec les principes fondamentaux contenus dans le questionnaire, mais affirme ne pas connaître suffisamment la F.F.H.Q. pour être en mesure de lui accorder une reconnaissance quelconque.

Allan MacEachen (Lib.)

Indifférent.

SOUTH-WEST NOVA, (N.-E.)

Coline Campbell (Lib.)

Indifférente.

Charles Haliburton (PC)

Indifférent.

Ian MacPherson (NPD)

Affirme ne pas avoir reçu le questionnaire.

LA POSITION OFFICIELLE DES PARTIS

CLARK
LEADER OF THE OPPOSITION - CHEF DE L'OPPOSITION

ÉBAUCHE DE RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE DES FRANCOPHONES HORS-QUÉBEC

Après avoir reçu un exemplaire du questionnaire distribué par la FPHQ, j'ai décidé d'y répondre par voie de lettre afin de mieux faire connaître la position de mon Parti à l'égard des minorités parlant l'une ou l'autre des langues officielles du Canada. Trois principes fondamentaux sous-tendent notre politique.

Premièrement, le Parti progressiste-conservateur s'est engagé à garantir la protection et l'épanouissement des collectivités minoritaires parlant l'une ou l'autre des langues officielles du Canada et saisit très bien toute la gravité des problèmes auxquels elles font face actuellement.

Deuxièmement, un gouvernement progressiste-conservateur prévoit la création d'un mécanisme mutuellement satisfaisant dans le cadre duquel les représentants de groupes minoritaires tels que la FPHQ pourraient participer, à titre consultatif, à l'élaboration des politiques fédérales qui les touchent.

Troisièmement, le Parti progressiste-conservateur s'est engagé à collaborer avec les gouvernements provinciaux en vue de garantir les droits linguistiques des minorités. Le Parti PC croit que ce serait une erreur d'abolir les garanties actuellement prévues dans la Constitution protégeant les minorités linguistiques (comme celles que renferme l'article 133 de l'AANB). Le Parti PC estime que la protection constitutionnelle accordée aux groupes linguistiques minoritaires dans les secteurs de compétence provinciale, comme l'éducation, ne peut être obtenue que par l'assentiment et la collaboration des provinces. Il serait inutile d'imposer une solution fédérale unilatérale au problème.

Je crois que le respect des droits des minorités doit être l'une des pierres angulaires du fédéralisme canadien. À ce propos, mon Parti a tiré grand profit des rencontres périodiques avec les représentants de la FPHQ et j'espère bien que les rencontres à venir seront tout aussi fructueuses.

BROADBENT
HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

OFFICE OF THE LEADER
NEW DEMOCRATIC PARTY

(OTTAWA) Ontario
K1A 0A6

le 12 avril 1979

M. Donald R. Cyr
Directeur général
La Fédération des Francophones
Hors Québec
1404-1, rue Nicholas
(OTTAWA) Ontario
K1N 7B6

Monsieur,

Suite à votre lettre du 5 avril 1979, voici la position du Nouveau Parti Démocratique. Cette position est aussi une réponse à votre questionnaire du mois de mars 1979.

Le NPD reconnaît la situation particulière des francophones hors Québec. Les francophones possèdent des droits linguistiques consacrés depuis longtemps par l'histoire. À l'heure actuelle, ils sont sérieusement menacés d'assimilation. Ce problème touche tous les habitants de ce pays peu importe son groupe linguistique ou ethno-culturel.

Le NPD s'engage à faire appliquer rigoureusement la loi des langues officielles et à contribuer le plus efficacement possible à la vie française hors Québec par le truchement du Secrétariat d'État pour encourager les provinces à maintenir ou à développer, là où le nombre le permet, à l'intérieur des systèmes d'enseignement respectifs, l'éducation dans la langue officielle minoritaire et l'enseignement dans la langue officielle seconde.

À cet égard, nous déplorons que le Programme de développement du bilinguisme ait subi des coupures de \$34 millions en 1979.

Les Francophones devraient pouvoir aussi recevoir les fonds nécessaires du Secrétariat d'État pour leurs diverses organismes culturelles partout au Canada.

Le NPD encourage la consultation avec les organismes vraiment représentatifs tels que la Fédération des Francophones Hors Québec qui parlent au nom des francophones hors Québec.

Veuillez agréer, monsieur Cyr, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Michael Mears
Michael M. Mears
Adjoint spécial de
J.E. Broadbent

TRUDEAU
PRIME MINISTER - PREMIER MINISTRE

Ottawa, K1A 0A2
le 20 avril 1979

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint réponses aux questions que vous me posiez dans votre lettre du 5 avril.

En marge de ces réponses, j'aimerais faire les quelques commentaires suivants.

Nous vivons dans un régime fédéral où la vie quotidienne des citoyens est affectée par les décisions de plus d'un ordre de gouvernement. En matière d'éducation, de services de santé, de justice et d'affaires sociales, par exemple, le rôle des provinces est primordial.

Cela dit, je tiens à répéter que nous nous battons sans relâche pour que les droits des minorités francophones et anglophones soient inscrits dans la Constitution et soustraits à l'arbitraire des gouvernements aussi bien fédéral que provinciaux.

Je tiens à répéter aussi que le gouvernement fédéral se reconnaît clairement une obligation de fournir une "péréquation culturelle" aux minorités de langues officielles du pays. Il le fait en subventionnant généreusement les programmes d'enseignement bilingue dans les provinces. Il le fait en finançant le plan de rayonnement accéléré de Radio-Canada, dont l'un des objectifs est de tirer les minorités francophones de leur isolement et de féconder les nombreux îlots de vie française à travers le pays.

Le document ci-joint vous parle des autres moyens que nous prenons et que nous entendons prendre pour assurer la survie et l'épanouissement des communautés francophones hors Québec. Mais, encore une fois, notre action doit respecter le cadre constitutionnel de la fédération canadienne.

Je crois, pour ma part, qu'en éveillant davantage les gouvernements provinciaux à leurs besoins, les francophones hors Québec rendraient plus faciles les changements constitutionnels et les changements d'attitudes qui s'imposent, si nous voulons que le Canada se fasse plus juste et plus généreux envers ses minorités francophones, aussi bien qu'anglophones.

Je vous prie, Monsieur, de croire à mes meilleurs sentiments.

J. E. Broadbent

Les chefs répondent

En réponse à une lettre que nous leur faisons parvenir le 5 avril dernier, les chefs de partis nous ont fait connaître la position officielle de leur parti en ce qui a trait aux droits des minorités francophones au pays. Pour votre intérêt en tant qu'électeur, nous reproduisons intégralement le texte de ces lettres.

En dernier lieu, nous nous sommes permis de tirer nos propres conclusions face aux positions énoncées.

Joe Clark s'en remet aux provinces pour garantir les droits linguistiques des minorités et croit que ce serait une erreur d'abolir les garanties actuellement prévues dans la Constitution (article 133 de l'A.A.N.B.). Celui-ci prévoit tout de même la création d'un mécanisme de consultation auprès des représentants de groupes minoritaires.

Quant à Ed Broadbent, il s'engage à maintenir les droits linguistiques acquis depuis longtemps par l'histoire et compte s'appuyer fortement sur la loi sur les langues officielles pour faire respecter nos droits linguistiques.

M. Fabien Roy n'a pas répondu à notre

questionnaire, mais d'après un article paru dans le journal "La Presse", le 9 avril dernier, à ce temps son livre de chevet était "Pour ne plus être... sans pays". Nous lui souhaitons "bonne lecture"!

P. E. Trudeau

Tel que mentionné dans sa lettre, M. Trudeau nous fait parvenir un document de sept pages contenant des réponses élaborées au questionnaire que nous lui avons fait parvenir. Faute d'espace, il nous est impossible de reproduire intégralement ce document. Toutefois, nous tenons à faire connaître aux lecteurs l'essentiel des réponses de M. Trudeau ainsi que l'analyse que nous en faisons. Sur demande, les réponses intégrales de M. Trudeau seront à la disposition des intéressés.

QUESTION 1: En s'appuyant sur la Loi sur les langues officielles et en rappelant les programmes d'aide financière, M. Trudeau affirme qu'il a toujours compté parmi ses grands objectifs nationaux d'assurer non seulement la survie mais aussi l'épanouissement de la

langue et de la culture française partout au Canada. Toutefois, il n'a pas répondu à la question en ce qui a trait à la promotion d'une politique globale de développement des communautés francophones.

QUESTION 2: M. Trudeau est d'avis que le gouvernement fédéral aussi bien que les gouvernements provinciaux doivent agir pour assurer le maintien et l'épanouissement du patrimoine linguistique et culturel des deux communautés de langue officielle. Toutefois, M. Trudeau ne dit pas que ces gouvernements doivent être engagés pas une politique globale de développement.

QUESTION 3: M. Trudeau rappelle que son gouvernement a tenté, en vain, à maintes reprises d'établir les bases d'une consultation permanente avec la F.F.H.Q. À nos lecteurs, nous tenons à préciser que la F.F.H.Q. rétorquait dans un communiqué, en date du 19 décembre, 1977: "Notre participation nous la voyons active, permanente et intégrale. Non pas de la simple consultation ad hoc, marginale et partielle, comme on nous l'a offert cet été à l'intérieur du

"fameux" comité interministériel de Paul Tellier. Mieux que quiconque, nous connaissons notre dossier, comme en fait foi "Les héritiers de Lord Durham"."

QUESTION 4: M. Trudeau nie les faits exposés dans cette question. **QUESTION 5 à 9:** M. Trudeau vous réfère au projet de loi C-60 et au document intitulé "Le temps d'agir".

QUESTION 10: M. Trudeau constate que l'éducation est de juridiction provinciale mais il rappelle les contributions financières du fédéral dans ce domaine.

QUESTION 11: M. Trudeau refuse le concept d'une Commission culturelle bi-nationale et s'en remet aux tribunaux établis et à la Cour suprême.

QUESTION 12: M. Trudeau refuse de convoquer une conférence spéciale pour discuter spécifiquement des propositions de la F.F.H.Q.

QUESTION 13: M. Trudeau ne considère pas que la F.F.H.Q. est le seul porte-parole des francophones, pris individuellement ou collectivement.

QUESTION 14: "Comme l'indiquent les réponses aux questions précédentes et comme l'ont démontré nos actions au cours des dix dernières années, le gouvernement libéral est très conscient de ces questions et il appuie les principes, les objectifs et les aspirations des francophones hors Québec."

QUESTION 15: M. Trudeau s'engage à assurer:

- 1) l'égalité du français et de l'anglais dans les textes de loi, au sein des assemblées législatives et devant les tribunaux;
- 2) l'accès à l'enseignement dans l'une ou l'autre langue officielle;
- 3) la disponibilité, dans les deux langues officielles, des services d'information gouvernementale et de radio et télédiffusion financés par l'Etat;
- 4) à chaque Canadien, la possibilité de réaliser ses aspirations personnelles au sein de la collectivité francophone ou anglophone, ou encore, des deux à la fois.

Bref, M. Trudeau défend le bilinguisme institutionnel, s'engage à

inscrire les droits des minorités francophones et anglophones dans la Constitution, se limite à garantir les droits individuels plutôt que collectifs, et interprète la politique globale de développement des communautés exclusivement en termes de "culture" et de langue.

Les francophones hors Québec n'ont qu'à examiner les recommandations de "Pour ne plus être... sans pays" pour se rendre vite à l'évidence que les positions des chefs de partis manquent d'audace et d'envergure, ne constituant ainsi nullement une solution valable au problème dramatique de l'assimilation.

Devant cette constatation, les électeurs devront redoubler de vigilance dans le choix de leur député.

Mais, en dernière instance, les francophones devront compter sur leurs propres moyens et poursuivre encore plus vigoureusement la lutte pour se donner l'essentiel, UN PAYS!